François IZQUIERDO

Le traité d'Utrecht et le Briançonnais

Les conséquences économiques et sociales de la perte des vallées cédées

Mémoire de Master 1 « Sciences humaines et sociales »

Mention : Histoire et Histoire de l'art
Spécialité : Histoire des sociétés modernes et contemporaines
Parcours : Métiers de l'enseignement de l'histoire et de la géographie

Sous la direction de Mme Clarisse COULOMB

Année universitaire 2012-2013

On ne peut rien imaginer de plus inégal, ce sont des montagnes qui touchent aux nues et des vallées qui descendent aux abîmes… (Vauban en 1692)

Et je marcherai jusqu'à rencontrer « ma » montagne intérieure, je tiendrai la barre jusqu'à naviguer parmi l'infini des cieux.(Lionel Daudet en 2004)

Sommaire

Citations : p. 1

Sommaire : p. 2

Introduction : p. 3 et 4

I) Avant le traité d'Utrecht, une situation déjà difficile : p. 5 à 14

I.A : **Des guerres continuelles qui ruinent le pays** : p. 5 à 7

I.B : **Pauvreté de la région et dégradation de la situation** : p. 8 à 11

I.C : **Perte d'influence économique en Piémont** : p.12 à 14

II) Utrecht favorise largement l'action piémontaise : p. 15 à 23

II.A : **Emergence d'une grande politique manufacturière piémontaise** : p.15 à 17

II.B : **Routes et cols : nerfs de la guerre** : p.18 à 20

II.C : **Déclin des foires briançonnaises** : p.21 à 23

III) Reconversion du Briançonnais : p. 24 à 31

III.A : **Construction des forts** : p.24 à 26

III.B : **Stimulation de l'économie locale** : p.27 et 28

III.C : **Des relations nouvelles entre Briançonnais et vallées cédées** : p.29 à 31

Conclusion : p.32 et 33

Annexe 1 : p.34

Annexe 2 : p.35

Annexe 3 : p.36

Bibliographie : p.37 et 38

Quelle que soit la route par laquelle on arrive en Briançonnais, on est frappé par l'abondance et l'ampleur des fortifications.

L'an dernier, pour le mémoire de licence, nous nous somme demandé pourquoi le haut-Dauphiné a-t-il été doté d'un puissant réseau de fortifications et dans quel contexte ? Nous avions alors étudié les relations complexes entre la France et la Savoie à l'époque moderne[1] et montré que la politique extérieure du duché est un facteur déterminant pour mettre en œuvre une politique de défense du Dauphiné. En effet, en 1690, le duc de Savoie Victor-Amédée II rejoint la coalition européenne de la ligue d'Augsbourg contre la France. Pour le Dauphiné, c'est un changement majeur, la province constitue désormais le premier rempart face à un nouvel ennemi. La politique d'indépendance de Victor-Amédée II touche durement le Dauphiné au printemps de l'année 1692. Une coalition des troupes savoyardes, d'un contingent espagnol, de Vaudois et de réfugiés protestants français envahissent l'Embrunais par le col de Vars et pillent la région jusqu'à Gap[2]. Cette invasion montre que la barrière des Alpes ne suffit pas pour mettre cette frontière à l'abri du danger et qu'il est nécessaire de la compléter par un système de places fortes digne de ce nom[3]. A l'automne 1692, Vauban[4], qui a été envoyé par Louis XIV pour visiter les fortifications du haut-Dauphiné, constate qu'il y a peu de places pourvues d'une véritable valeur militaire[5]. Il pointe dans son rapport, qu'hormis Exilles, aucune place n'est susceptible d'arrêter durablement un ennemi. Après avoir fait ce triste constat, Vauban propose au roi un premier projet de renforcement de Briançon et c'est également à ce moment là qu'il propose de créer une place ex-nihilo : Mont-Dauphin[6]. Les travaux commencent rapidement et la perte de Pignerol en 1697 amène Vauban a encore une fois renforcer Briançon, qui est mis en danger par la perte de cet avant-poste. Le 24 août 1700, il écrit à propos des projets pour la ville : « Comme les considérations de cette place sont fort accrues depuis le rasement de Pignerol, j'ai cru qu'il en fallait faire un second »[7]. Après 1700 les ingénieurs militaires entreprennent l'occupation des montagnes qui commandent la ville. En 1709, le maréchal Berwick s'attache à occuper les hauteurs de chaque côté de la cité : en rive gauche, il installe un camp retranché sur le plateau des Têtes et du Randouillet et en rive droite il ordonne la construction de la redoute des

[1] Perrillat Laurent (dir.), *La Savoie et ses voisins dans l'histoire de l'Europe*, Annecy, 2010 ; et journée d'étude sur Christine de Savoie du 24/02/2012 à Grenoble
[2] Perreau Joseph, *L'épopée des Alpes T.1*, Paris, 1903 p.p.263-315
[3] Boyer Pierre, *Les fortifications du Briançonnais*, Aix-en-Provence, 1997
[4] Martin Thierry et Virol Michèle (dir.), *Vauban, architecte de la modernité ?*, Besançon, 2008 ; et Aué Michèle et Parent Michel, *Vauban*, Toulouse, 1998
[5] Favier René, *Les villes du Dauphiné aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Grenoble, 1993 p.140
[6] Faucherre Nicolas, *La place forte de Mont-Dauphin*, Paris, 2007
[7] Favier René, *Les villes du Dauphiné… op. cit.* p.145

Salettes. Ces fortifications sont améliorées tout au long de la campagne des Alpes par un tracé bastionné. Avec la perte des vallées outremonts lors du traité d'Utrecht en 1713[8], le système fortifié de Briançon, devenue ville frontière, est encore étendu et prend toute son importance.

Après avoir vu que la position géographique du haut Dauphiné et que le danger nouveau que représente la Savoie alliée avec les ennemis de la France, ont obligé à construire un puissant réseau de fortifications, il m'a paru intéressant d'étudier la vie de la population locale dans ce contexte. Les changements de frontières de 1713 semblent avoir bouleversé la vie des habitants du haut Dauphiné. Au XVIIIe siècle, les Briançonnais vivent dans le regret de la belle époque, le XVe siècle, où leur ville avait été, comme le dit Raoul Blanchard, « un des caravansérails de l'Europe occidentale »[9]. En effet, on le voit dans de nombreux mémoires, pour les Briançonnais le traité d'Utrecht était vraiment le grand responsable de tous leurs malheurs[10] : entraves au commerce, déclin des foires et donc mort de leur ancienne prospérité.

Après avoir travaillé essentiellement sur l'histoire militaire et politique avec l'étude des fortifications et des relations diplomatiques dans le mémoire de licence, ce présent travail s'inscrit plus dans la continuité des études de l'école des *Annales* car il s'attache essentiellement à l'histoire économique et sociale. Ce mémoire s'inspire également du renouveau de l'histoire des frontières et des migrations impulsé dans les années deux mille par Daniel Roche avec notamment la publication de sa somme, *Humeurs vagabondes*, en 2003[11].

Le fil directeur de ce travail sera de nous demander si le traité d'Utrecht est la cause du déclin commercial et économique du Briançonnais au XVIIIe siècle ?

Nous verrons d'abord qu'avant la fin de la guerre de Succession d'Espagne, le Briançonnais était déjà confronté à de nombreuses difficultés, puis que ce traité a largement favorisé l'action piémontaise et enfin nous nous demanderons dans quelle mesure peut-on parler de reconversion du Briançonnais.

[8] Annexe1 : carte territoires échangés
[9] Widmann Jean-Claude, *Le briançonnais au temps d la Révolution*, Mallemoisson, 1995 p.26
[10] Routier Jacqueline, *Briançon à travers l'histoire*, Gap, 1997 p.261
[11] Roche Daniel, *Humeurs vagabondes : de la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, 2003

I) Avant le traité d'Utrecht, une situation déjà difficile

A) Des guerres continuelles qui ruinent le pays

Depuis le début des guerres d'Italie, le haut-Dauphiné est un lieu de passage stratégique pour les troupes. Tout au long du XVIIe siècle, la région est traversée de manière incessante par les armées royales et bien souvent les villes doivent supporter la charge de leur logement[12]. Briançon est particulièrement concernée pour l'hébergement des soldats. En effet, tous les itinéraires qui, au XVIIe siècle, conduisent vers Pignerol y convergent. De plus, tant en ce qui concerne les quartiers d'hiver que les gîtes d'étapes, les autorités militaires préfèrent concentrer les troupes dans les villes pour éviter leur dispersion et mieux assurer la discipline. Le passage des troupes est donc un phénomène régulier, parfois journalier lors des grandes opérations militaires. René Favier en donne deux exemples édifiants : « En avril 1629, c'est une armée de trente-huit cornettes de cavalerie et 20 000 fantassins qui traversa la province et dut ainsi être logée dans les étapes du haut Dauphiné. De novembre 1652 à octobre 1653, c'est tous les quatre jours qu'Embrun dut loger une ou plusieurs compagnies d'infanterie, et parfois des régiments entiers de cavalerie, charges qui venaient parfois s'ajouter aux quartiers d'hiver que la ville avait à supporter »[13]. Au total, l'accueil des troupes constitue une charge financière considérable. Pour l'ensemble de la province, le passage de l'armée royale en janvier 1629 aurait coûté 700 000 livres et les étapes de 1644, plus d'un million[14].

Avec le déclenchement de la guerre de la ligue d'Augsbourg, la région est de nouveau confrontée aux passages des troupes et doit encore assurer l'hébergement des soldats. Du 4 mai au 21 mai 1690, un bourgeois de Briançon, Nicolas Margailhan, doit héberger cent dix hommes de troupe, cavaliers ou dragons, plus un maréchal des logis et huit sergents, avec un maximum de vingt et un hommes le 7 mai[15]. En plus de la charge du logement, la communauté doit contribuer au transport des vivres et des munitions. En 1690, à Briançon, cent mulets sont rassemblés tous les mardis soir pour voiturer les grains de Gap à Pignerol. Chaque communauté doit également, par ordre de l'intendant, tenir prêt quatre chevaux de poste pour porter les lettres[16]. En plus, durant cette guerre, le prix des biens de première nécessité sont montés en flèche. Celui du quintal de foin, de quinze sols en 1689, fit plus que

[12] Favier René, *Les villes… op. cit.* p.149
[13] *Item.* p.150
[14] *Item.* p.150
[15] Routier Jacqueline, *Briançon à travers l'histoire*, Gap, 1997 p.205
[16] *Item.* p.206

tripler, atteignant même un maximum de cent sols. Le setier de seigle de trois à quatre livres passa à douze livres[17].

A ces charges, viennent s'ajouter les nombreuses déprédations dont sont souvent responsables les soldats hébergés dans la ville. Les témoignages abondent sur les troubles constamment répétés qu'occasionne le passage des troupes. Les débordements prennent parfois une ampleur considérable. En 1628, les troupes du marquis d'Uxelles laissent tout l'Embrunais complètement ravagé : « Ambrun estoit dévoré comme tout vif […]. Alors, les bleds à demi meurs et les vignes de la campagne furent ravagées comme par le dégast d'un ennemy. Nous contemplons les maisons en feu et le spectacle effroyable te journalier de l'embrasement des villages et des habitans réfugiez dans les Eglises ou dans les boys comme si un Attila eut tenu la campagne. » A Guillestre, les maisons sont également ravagées, les habitants battus et quelques-uns tués[18]. En 1654, on retrouve les mêmes horreurs commises par la soldatesque à Briançon : « ayant rompu des maisons, volé et emporté ce que bon leur a samblé enlevé des bestiaux, battu et tué plusieurs habitants desd. Vallées et jusques à s'estre portés à des violances extraordinaires et inouyies et qui a forcé plusieurs des habitants mesmes des vilaiges entiers à quitter et abandonner leurs maisons à la merci desd. Gens de guerre »[19]. C'est une dure période pour les Briançonnais. Ajoutée à de mauvaises récoltes, la présence des gens d'armes qui s'emparent des provisions et dévastent les cultures, provoque des famines et les troupes sont les vecteurs d'épidémies de peste. En effet, les concentrations d'hommes en vue des campagnes, dans des conditions d'hygiène souvent effroyable, déclenchent ou répandent des épidémies. D'Angervilliers, intendant du Dauphiné, signale dans une lettre du 28 novembre 1708 : « Les travaux de Montdauphin ont répandu dans le pays depuis plusieurs années des maladies qui ont détruit presque entièrement les communautés »[20].

En raison des guerres continuelles qui concernent le pays, les difficultés sont nombreuses et se multiplient dans la région. Les registres de délibérations communales de Névache, petit village à vingt kilomètres de Briançon, est un exemple édifiant des plaintes des communautés et des populations. L'assemblée se plaint sans cesse, faisant remarquer que d'ordinaire les vivres demandés pour l'armée « dépassent de beaucoup les facultés disponibles », mais aussi, des fréquents passages de troupes, des incursions des ennemis, des

[17] Routier Jacqueline, *Briançon… op. cit.* p.208
[18] Favier René, *Les villes… op. cit.* p.151
[19] A.C. Briançon, BB 119. Délibération des escartons du 11 août 1654
[20] Bornecque Robert, « La vie dans le Briançonnais au XVIIIe siècle, d'après les mémoires des ingénieurs militaires », *Cahiers d'Histoire*, 1970, p.37

incendies qui ont dévastés certains villages, du pillage des habitations, des pertes de meubles, bestiaux, fourrages et grains, des dégradations des bois, de l'augmentation des dettes communales, des maladies qui déciment la population[21]… Ces méfaits causés par le passage des troupes sont confirmés par Vauban lui-même. En 1692, il écrit à propos du haut Dauphiné : « Mais les fréquents passages de troupes et la dévastation de la campagne dernière l'a un peu gâté et l'abondance n'y règne plus tant, à beaucoup près, que du passé. »[22]. Le rôle militaire croissant de Briançon marque donc profondément la mentalité et la vie quotidienne des habitants. Nous allons maintenant voir dans quelle mesure peut-on parler de dégradation de la situation.

[21] Rostolland Henri, *Névache et la vallée de la Haute-Clarée*, Marseille, 1982 p.238
[22] Bornecque Robert, « La vie dans le Briançonnais… p.29

B) Pauvreté de la région et dégradation de la situation

Le Briançonnais est un pays de hautes montagnes, de pentes fortes, où l'exploitation des sols n'est pas chose aisée et où l'agriculture ne permet pas un enrichissement important. Tout au long de l'époque moderne, les Hautes-Alpes sont décrites d'une manière très négative. En 1800, le préfet Bonnaire décrit la nature sauvage et inhospitalière : « le département des Hautes-Alpes, hérissé de rochers, de glaciers, coupé par une multitude de torrents et de précipices n'offre à l'œil rien que de repoussant : on conçoit difficilement que les hommes aient pu se déterminer à fixer leur habitation dans ces vallées profondes et étroites que le soleil semble éclairer à regret et qui, soumises à toutes les rigueurs d'un climat âpre et variable dédommagent à peine le cultivateur de ses avances et de ses sueurs »[23]. Les habitants eux aussi ont souvent conscience du caractère particulièrement difficile du terrain et du climat et ils le rappellent régulièrement aux autorités pour demander leur indulgence, vis-à-vis des impositions notamment. Un mémoire des administrations municipales de l'arrondissement de Briançon de 1797 déclare : « De tous les départements de la République française, celui des Hautes-Alpes est incontestablement le moins étendu, le moins peuplé et le plus pauvre sous tous les rapports. […] L'existence rigoureuse à laquelle ils sont à la fois condamnés par l'âpreté du climat, par l'intempérie des saisons qui, très souvent, les prive des fruits de leurs travaux et de leurs sueurs, par l'ingratitude du sol qui leur interdit toute autre production que le blé, le seigle, l'orge, l'avoine et les pommes de terre »[24]. Cette pauvreté de la terre se traduit par une pauvreté de l'alimentation qui est fort peu diversifiée. Un officier du génie du milieu du XVIIIe siècle décrit l'alimentation en Briançonnais : « Ils cuisent d'ordinaire leur pain au mois d'octobre pour toute l'année ; ce pain devient si dur qu'on est obligé de le couper à la hache comme du bois. Ils font saler et fumer pour leur hiver quelques chèvres et boucs, les plus aisés salent du bœuf et des cochons ; leur soupe la plus ordinaire est faite de farine d'orge, de pois ou de fèves, détrempée dans de l'eau avec un peu de sel ; ils ont aussi quelque laitage. L'eau est leur boisson ordinaire, la vigne ne croissant dans leur territoire qu'à l'entrée de la val-louise »[25].

Cependant, de ces conditions difficiles, les hommes ont su tirer le meilleur parti pour installer sur tous les versants favorables leurs habitations et leurs cultures. L'ensoleillement

[23] Vivier Nadine, *Le Briançonnais rural aux XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, 1992 p.16
[24] Perreau Joseph, *L'épopée des Alpes (T. 2)*, Paris, 1903 p.104
[25] Widmann Jean-Claude, *Le Briançonnais… op. cit.* p.166

intense a permis l'exploitation agricole jusqu'à une altitude importante. Le problème majeur pour les hommes à l'époque est la longue période hivernale et enneigée qui bloque toutes activités dans ces vallées d'altitude. Pour parer à cela, de très nombreux Briançonnais partent tout l'hiver travailler sous d'autres cieux et libèrent de ce fait leurs villages d'autant de bouches à nourrir. Cette migration saisonnière assure l'équilibre d'une montagne chargée d'hommes et lui permet de tirer à elle une partie des richesses des bas pays. L'exemple des migrations des peigneurs de chanvre du Briançonnais a été développé par Alain Belmont[26]. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, cette migration compte parmi les plus importantes des Alpes occidentales. Une enquête ordonnée par l'intendant Bouchu atteste de son ampleur. Toutes les communautés visitées par les enquêteurs envoient « à la peigne » la plupart de leurs chefs de famille. Ainsi à Névache, « environ les deux-tiers des chefs de famille de la dite communauté quittent le pays pendant l'hiver pour chercher de quoi vivre ailleurs et pour peigner le chanvre » ; à La Salle, « tous les habitants sortent du lieu depuis l'âge de douze ans jusqu'à ce qu'ils aient soixante-dix ans pour aller passer l'hiver ailleurs en y travaillant à peigner du chanvre ou faire quelqu'autre commerce. ». Le même discours revient d'un village à l'autre[27]. Cette migration leur permet de gagner un petit revenu, cinquante à cent livres au XVIIIe siècle, soit le prix de deux ou trois vaches. Cela permet d'accroître le patrimoine de ceux qui ont déjà du bien et aux plus pauvres d'aider leur famille à subsister d'un bout à l'autre de l'année[28].

Au XVIIIe siècle, cependant, ces habitants sont tellement accablés par des circonstances contraires que l'on voit se dessiner un inquiétant mouvement de dépopulation : les migrations saisonnières si typiques évoluent peu à peu vers des départs définitifs. Ce phénomène est sans cesse souligné au long du XVIIIe siècle pour les Alpes du Dauphiné et aussi celles de Provence[29]. Ce mouvement inquiète rapidement les autorités. A tel point qu'il fait l'objet d'un mémoire du grand ingénieur dauphinois Bourcet, né précisément, en 1700, sur le versant du Briançonnais annexé en 1713 par le Piémont. Bourcet s'alarme de la dépopulation des Alpes et en indique les causes pour leur proposer des remèdes. Il faut que l'Etat aide les paysans les plus pauvres. « On se persuadera facilement qu'ayant de quoi acheter du blé pour toute l'année lorsque les récoltes seront bonnes et le grain à un certain prix, ils ne pourront en acheter que pour six mois lorsque, les récoltes étant mauvaises, le

[26] Belmont Alain, « L'artisan et la frontière : l'exemple des peigneurs de chanvre du Briançonnais aux 17e et 18e siècles », *Histoire des Alpes*, 1998 p.p. 201-213
[27] *Item.* p.203-204
[28] *Item.* p.205
[29] Bornecque Robert, « La vie dans le Briançonnais… p.41

blé se vendra à un prix double, et par conséquent que ces mêmes habitants seront forcés dans ce dernier cas de vendre leurs capitaux[30] pour vivre pendant les autres six mois ; d'où suivra nécessairement leur ruine et l'obligation d'abandonner le pays. »[31]. Il ajoute d'autres raisons de cet appauvrissement générateur d'exode : « Les corvées trop fréquentes que ces habitants sont obligés de fournir pour la réparation des grands chemins ; les tailles dont ils sont imposés même pour des fonds dont les ravines leur ont ôté la possession ; les fréquentes gelées des mois de mai, juin et septembre, qui leur font souvent perdre leurs récoltes, indépendamment de la grêle ou autres accidents. »[32]. En plus des nombreux départs forcés des plus pauvres, une partie de l'élite économique de la région semble préférer la vie sous des climats moins rudes où ils trouvent surement d'autres opportunités. Jean Brunet, seigneur de l'Argentière, décrit ces migrations en 1754 : « ces négociants se sont accoutumés à ne revenir plus si souvent au païs ; les dépenses et les hazards des longs voyages ont été leurs premières excuses ; les douceurs qu'ils ont goûtés dans les bonnes villes comparées avec la vie dure des montagnards leur a fait naître l'envie de faire des acquisitions où ils étoient et d'y transplanter leurs familles ; les premiers qui ont pris ce party ont bientôt fait ouvrir les yeux à d'autres qui les ont imités »[33].

Malgré ces textes alarmants, ce mouvement d'émigration n'est sans doute pas si important et les départs sont largement compensés par une natalité vigoureuse et en constante progression et par un important afflux d'étrangers attirés par les travaux des fortifications et les guerres. Pour la ville de Briançon, en tout cas, début XVIIIe, la population est en expansion. D'après la révision des feux de 1699, on compte entre 2300 et 2900 habitants, alors qu'au dénombrement de novembre 1724, la communauté rassemble, non compris les militaires de la garnison, 3240 habitants[34]. De plus, on retrouve chez de nombreux auteurs que les Briançonnais sont profondément attachés à leur pays. Malgré des conditions d'existence difficiles, la plupart d'entre eux souhaitent rester dans leurs montagnes et leur déplacement reste saisonnier le plus longtemps possible. « Ils sont comme des hirondelles », dit joliment l'ingénieur militaire La Blottière. Il ajoute, en admirant cet attachement au pays natal : « J'ai remarqué que presque tous ces habitants qui ont gagné du bien chez les étrangers ou dans les provinces du royaume viennent se marier dans leur pays où ils achètent une maison et quelque fonds de terre pour y passer le reste de leurs jours. Je

[30] C'est-à-dire leur cheptel.
[31] Bornecque Robert, « La vie dans le Briançonnais… p.41
[32] *Item.* p.41-42
[33] Widmann Jean-Claude, *Le Briançonnais… op. cit.* p.165
[34] Routier Jacqueline, *Briançon… op. cit.* p.270-271

leur ai ouï dire qu'il n'y avait que le profit qui les obligerait à quitter leurs montagnes où ils jouissent d'une grande liberté et d'une parfaite santé. »[35].

[35] Bornecque Robert, « La vie dans le Briançonnais… p.42

C) Perte d'influence économique en Piémont

Le Dauphiné fait frontière avec le Piémont. La province et en particulier le haut Dauphiné sont très dépendants économiquement des relations avec le voisin transalpin. A la fin du premier tiers du XVIIe siècle, les relations commerciales entre le Dauphiné et le Piémont se resserrent largement. A tel point que, dans les dernières années du siècle, l'influence française se révèle prépondérante à Turin[36]. Les relations politiques entre la Monarchie française et l'Etat sarde y a puissamment contribué. Depuis les débuts du règne de Charles-Emmanuel II (1638-1676), les rapports sont devenus fort intimes entre les deux cours. Pour preuve, le duc de Savoie a épousé successivement deux princesses françaises : Françoise d'Orléans, nièce de Louis XIII en 1663, puis Marie-Jeanne-Baptiste de Nemours en 1665. La tutelle de la France était devenue telle que le duc de Savoie ne faisait rien sans l'assentiment de sa puissante voisine[37]. Appuyé sur la force militaire et surtout sur le prestige politique, le commerce s'est donc considérablement accru, non seulement entre le Dauphiné et le Piémont, mais aussi entre Lyon et Turin. Lyon expédie vers la plaine du Pô ses soieries, mais aussi des toiles venues de toutes les régions productrices françaises, des draps d'Angleterre et de Hollande, en transit par la ville du Rhône, de la mercerie, de la quincaillerie, de la bonneterie. Le Dauphiné exporte essentiellement des draps. Les pièces trouvent outremonts un débouché considérable et une vente avantageuse, élément essentiel de la richesse des grands marchands dauphinois et de la prospérité de multiples ateliers dispersés dans les bourgades et les campagnes. Inversement le Piémont exporte vers la France ses fruits, son riz, ses fromages et ses beurres, ses bestiaux, ses produits fabriqués, dentelles et toiles essentiellement, ses peaux, et surtout ses soies grèges, indispensables à la Fabrique lyonnaise[38]. Ainsi de puissants convois empruntent le chemin de Grenoble et, en dépit de ses détours, la grande route de Briançon, par le col Bayard, Gap, la vallée de la Durance et le Genèvre. De là, les voitures descendent sur Suze et sur Turin, par une voie fréquentée depuis la plus haute antiquité. Ainsi Grenoble et plus encore Briançon profitent d'un mouvement de circulation constant[39].

Cette situation se détériore amplement dès la fin du XVIIe siècle. On l'a vu dans l'introduction, en 1690, la Savoie rejoint la coalition européenne contre la France. Dès lors, c'est une lutte militaire et commerciale qui s'engage entre les deux voisins. Louis XIV veut

[36] Léon Pierre, « Economie et diplomatie : les relations commerciales delphino-piémontaises au début du XVIIIe siècle », *Cahier d'Histoire*, 1960 p.278
[37] *Item.* p.278
[38] *Item.* p.279
[39] *Item.* p.280

alors asphyxier l'économie piémontaise, encore fragile, en bloquant les frontières pour l'empêcher d'exporter ses précieuses soies, base de ses revenus. Pour cela, le roi décide, en 1706, d'interdire tout trafic avec le Piémont. Cette décision suscite une levée de boucliers en Dauphiné ainsi qu'à Lyon. Les marchands, menacés de perdre un débouché précieux en même temps qu'un centre d'approvisionnement en matières premières indispensables, expédient à Chamillart un mémoire énergique. Les Dauphinois et les Lyonnais, pour une fois associés, font valoir « que l'interruption du commerce de leurs provinces avec le Piémont leur fait un tort considérable, et les mettra dans l'impossibilité de satisfaire à leur portion des charges de l'Etat »[40]. L'intendant d'Angervilliers, porte-parole des intérêts économiques du Dauphiné, insiste le 10 décembre 1706, dans un mémoire au contrôleur général, sur l'importance du commerce dauphinois avec l'Italie qui procure d'abondantes rentrées d'espèces en France. Par ailleurs, l'intendant craint très fortement l'accaparement par les Genevois du trafic entre Lyon et le Piémont, au détriment des voies dauphinoises[41]. Il semble bien que ces protestations énergiques aient agi sur le gouvernement, dès le 14 décembre 1706, le directeur de la chambre de commerce de Lyon remercie Chamillart d'avoir rétabli la liberté commerciale entre les deux pays. Il semble finalement que la France soit, à partir de 1706, en perte continuelle d'influence économique au Piémont. En 1712, un « mémoire sur le commerce de draperie » se plaint que les draps d'Angleterre et de Hollande affluent en masse sur le marché piémontais, par l'intermédiaire de Genève, et au détriment du commerce lyonnais et dauphinois[42]. Les inquiétudes de l'intendant dauphinois sur la perte du marché piémontais se sont donc réalisées et le retour à la liberté commerciale n'a semble-t-il rien changé.

La France n'a pas réussi à étouffer l'économie du petit Piémont. La rupture des liens commerciaux entre les deux pays nuit gravement à la santé économique du Dauphiné et en particulier du Briançonnais. Le coup fatal est donné à la région par les traités d'Utrecht. L'acte du 11 avril 1713 prive le Grand Escarton briançonnais des vallées d'Oulx, de Bardonnèche et de Pragelas. Ces vallées sont les plus riches et les plus fertiles du Briançonnais. L'altitude y est moindre et le climat plus doux, ce qui permet d'y cultiver la vigne et le blé[43]. C'est également un pays riche en bois et en fourrage[44]. Pour Briançon, la perte de ces vallées est une catastrophe. La ville est très loin d'être autosuffisante et les vallées outremonts étaient son principal fournisseur en céréales, huile, vins, châtaignes,

[40] Léon Pierre, « Economie et diplomatie… *op. cit.* p.282
[41] *Item.* p.283
[42] *Item.* p.284
[43] Guiter Pierre, *Les Escartons : barrière ou trait d'union ?* p.50
[44] Berton Monica, *La République des Escartons*, Turin, 1989 p.70

légumes et fruits qui lui manquait[45]. Durant tout le XVIIIe siècle, et même au-delà, on ne cesse de regretter la perte de ce bon pays. Peu de temps après les traités, le maréchal de Berwick évoque avec tristesse, ce « si grand et bon pays »[46]. En 1747, Bourcet, dans un « Mémoire sur l'intérêt qu'a la France de réunir à son territoire les vallées cédées », démontre l'intérêt stratégique des trois vallées cédées et rappelle que c'est un « pays fertile et abondant » [47] . Encore en 1797, un mémoire des administrations municipales de l'arrondissement de Briançon réclame la réunion à la France des vallées cédées et évoque notamment : « La fertilité de ces vallées, très riches en grains de toute espèce, en huiles, vins, châtaignes, légumes et fruits, alimenteroit le Briançonnois et lui offriroit dans tous les temps des ressources abondantes que la nature lui a refusées, et que la proximité rendroit plus promptes et moins coûteuses. »[48].

[45] Routier Jacqueline, *Briançon… op. cit.* p.231
[46] Berton Monica, *La République… op. cit.* p.69
[47] *Item.* p.70
[48] Perreau Joseph, *L'épopée… op. cit.* p.105

II) Utrecht favorise largement l'action piémontaise

A) Emergence d'une grande politique manufacturière piémontaise

En plus de la perte des productions agricoles des vallées cédées, le Dauphiné est accablé par la guerre économique que se livrent désormais la France et la Savoie et par la concurrence croissante de l'industrie de cette dernière. Dès les premières années du XVIIIe siècle, mais surtout après 1715, le Piémont, pose les bases d'une grande politique manufacturière, susceptible de le rendre indépendant de la puissance voisine et de fermer les portes de son territoire aux produits français et aussi susceptible de gêner le développement industriel du Dauphiné[49].

Dès les environs de 1705, en effet, le gouvernement sarde encourage la création d'une industrie de la soie et d'une industrie de la laine sur le territoire piémontais, et cette politique ne tarde pas à porter ses fruits. Pour attirer des ouvriers français, des privilèges et des exemptions fiscales sont accordés à tous ceux qui franchissent la frontière pour travailler dans les fabriques piémontaises. Cet appel n'est pas lancé en vain, de nombreux protestants du Dauphiné et de Provence affluent dans les Etats sardes, relativement tolérants, où la liberté de conscience et d'établissement leur est garantie[50]. Ces ouvriers, ces chefs d'entreprise sont souvent, en même temps, des techniciens de valeur, qui importent des procédés et des machines nouvelles, origine de fabrications jusqu'alors totalement inconnues dans un pays peu évolué industriellement. D'autres étrangers viennent également grossir le groupe d'ouvriers, des Genevois, des Suisses et aussi des Hollandais. Cette concurrence est éminemment dangereuse pour la province française voisine. Un mémoire sur les manufactures de Piémont adressé au contrôle général en 1729 montre la politique entreprenante de l'Etat sarde : « le Roy se remit dans le goût des fabriques, et fit proposer à divers particuliers d'entreprendre des manufactures et qu'ayant des propriétés nécessaires pour cella, l'on pouvoit aisèment faire ce que font les voisins, surtout la province de Dauphiné, qui avoit fourni jusqu'alors 14 à 15.000 pièces de marchandises toutes les années »[51]. Seulement quelques années plus tard on estime le nombre des métiers à draps à 250 autour de Turin et à 500 pour l'ensemble du Piémont. On peut alors estimer la production piémontaise aux

[49] Léon Pierre, « Economie et diplomatie… *op. cit.* p.286
[50] *Item.* p.287
[51] *Item.* p.288

environs de 15.000 pièces par an[52], c'est-à-dire à un total sensiblement égal aux quantités anciennement importées des grands centres dauphinois.

Les Piémontais investissent également le secteur clé de la soie. Pour développer leur propre industrie ils tentent d'empêcher l'exportation vers la France de ses soies grèges et de les valoriser sur place. Pour favoriser les exportations, le gouvernement piémontais réduit les droits de sortie sur les étoffes de soie[53]. C'est une concurrence extrêmement dangereuse pour l'industrie lyonnaise et le commerce dauphinois. De plus, cette politique prive les fabriques françaises d'une matière première absolument indispensable. Outre la quantité des métiers qui travaillent en étoffes de soie, il y a également la fabrique des bas de soie, qui a augmenté considérablement. Enfin, l'action piémontaise ne se borne pas au secteur essentiel du textile. Elle s'étend également à la métallurgie et, dans ce domaine, elle menace directement la solide métallurgie dauphinoise, lentement constituée au cours des siècles[54]. Dès 1714, le Sénat de Chambéry interdit à la fois l'importation en Savoie du minerai de fer dauphinois et l'exportation vers le Dauphiné des bois et des charbons qui pourrait servir la métallurgie française. La mesure est à double effet : elle préserve l'industrie naissante savoyarde et galvanise l'extraction de minerai de fer, base indispensable d'une puissante métallurgie primaire. D'autre part, elle prive les hauts fourneaux dauphinois d'un supplément de combustible nécessaire, et ainsi entrave leur développement[55].

Cependant, assez vite le Dauphiné va opérer un remarquable redressement, et le mérite en revient largement à l'intendant Fontanieu, dont l'intervention dans le domaine économique est particulièrement féconde. Tout d'abord, le jeune intendant court au plus pressé et s'applique à dresser un solide barrage devant la poussée de la puissance industrielle sarde[56]. C'est avant tout la draperie qu'il s'agit de défendre. Dès 1726, Fontanieu préconise de façon sans cesse plus pressante l'interdiction de la sortie des laines françaises. En 1728, il envoie au contrôleur général un copieux mémoire « concernant la sortie des laines de Provence, Languedoc et Dauphiné et les moyens de s'opposer aux progrès des manufactures de draperies établies par le Roy de Sardaigne »[57]. La question est capitale car, privées de ces précieuses laines, les manufactures piémontaises ne peuvent vivre bien longtemps. Les laines italiennes sont de mauvaise qualité et celles d'Espagne et du Levant trop coûteuses. Cependant, la contrebande est considérable. Une grande quantité de laine continue à passer

[52] Léon Pierre, « Economie et diplomatie… *op. cit.* p.289
[53] *Item.* p.289
[54] *Item.* p.290
[55] *Item.* p.290
[56] *Item.* p.296
[57] *Item.* p.297

par le Genèvre et le Queyras. Par la vallée de Barcelonnette, plus de quatre-vingt mille bêtes par an glissent vers le territoire piémontais, d'où elles reviennent débarrassées de leurs toisons. Cela représente au moins 30 000 quintaux de laines[58]. Ainsi, la draperie piémontaise continue d'être largement approvisionnée en laines françaises et reste capable de rivaliser avec sa voisine. Dans le domaine métallurgique, les interventions de Fontanieu obtiennent plus de succès. Il engage dans les années 1730 une campagne active et engagée auprès du Conseil d'Etat pour l'inciter à fermer totalement la frontière aux fontes savoyardes. L'arrêt du 31 juillet 1731 porte le coup d'arrêt à l'expansion de la métallurgie piémontaise hors de son domaine. Il proclame des droits prohibitifs, atteignant quarante sous par quintal de fonte, quatre livres par quintal de fer et six livres par ballon d'acier[59]. C'est une barrière pratiquement infranchissable entre les deux groupes. De plus, la contrebande est relativement faible dans ce domaine là. Cette mesure est décisive pour l'avenir de toute la métallurgie dauphinoise, son essor au cours du XVIIIe siècle est important.

La rupture est donc définitivement consommée entre les deux pays frontaliers. Au cours des trente premières années du XVIIIe siècle, le petit Piémont est devenu le Royaume de Sardaigne. Soutenu par un gouvernement éclairé et aidé par l'immigration d'une main d'œuvre de qualité, le pays a réussi à fonder une industrie diversifiée, reposant sur l'alliance entre la draperie, la soierie et une puissance métallurgique. De son côté, le groupe dauphinois, plus important au départ, a souffert de cette nouvelle concurrence et de la fermeture de l'important débouché piémontais.

[58] Léon Pierre, « Economie et diplomatie… *op. cit.* p.297
[59] *Item.* p.298

B) Routes et cols : nerfs de la guerre

On vient de voir la guerre économique entre la France et la Savoie du point de vue de la concurrence et du protectionnisme. Cette politique touche gravement les industries du Briançonnais qui exportaient en Piémont du cuivre, de l'acier, des chapeaux, des fils de coton, des bas de laine, des tissus de laine et des peaux[60]. Ces deux dernières productions sont particulièrement mises en danger par la fermeture du marché piémontais. De plus, le roi de Sardaigne accorde étroitement sa politique des routes à ses objectifs économiques.

Avec le traité d'Utrecht, il acquit un des versants du col du Montgenèvre. Son objectif est clair, il veut concentrer tout le trafic des Alpes au col du Montcenis. Celui-ci à l'avantage d'être entièrement situé dans ses Etats. D'ailleurs, l'article X du traité d'Utrecht accorde l'entrée exclusive dans le royaume de Piémont par le chemin de Suze, la Savoie et le Pont-de-Beauvoisin[61]. A partir de ce moment, la route du Genèvre n'est plus entretenue sur le versant piémontais et tout le trafic passe effectivement par le Cenis. Alors que du côté français la route qui passe par le Fontenil, la Vachette où elle franchit le torrent par un pont de pierre, puis par les Alberts, est praticable aux voitures jusqu'au col. Du côté désormais piémontais, la route se dégrade et devient rapidement inutilisable. La cession des vallées d'outremonts ferme ainsi la porte des Alpes à la France et fait du Briançonnais un cul-de-sac. Comme le dit le géographe Raoul Blanchard[62] en 1921, « Depuis que la politique piémontaise l'a à peu près obstrué [le col du Genèvre], le Briançonnais est devenu une véritable impasse ». C'est sans doute là le préjudice le plus grave porté à son économie. En effet, l'extraordinaire expansion économique qu'a connue le Briançonnais aux XIIIe et XIVe siècles était basée, presque uniquement, sur le commerce. C'est lors de la présence des papes en Avignon que les courants commerciaux passant par le Montgenèvre prennent toute leur ampleur. De constantes relations commerciales sont entretenues avec la nouvelle cité pontificale. Elle attire un nombre sans cesse croissant de voyageurs qui passent par Briançon. Ce passage fait vivre un nombre important de guides et de muletiers. Ils sont nombreux à Briançon et également dans les villages des environs, Villard-Saint-Pancrace, Montgenèvre, Val-des-Prés, Saint-Martin-de-Queyrières…[63] Ce trafic augmente considérablement au moment des foires et marchés.

[60] Routier Jacqueline, *Briançon… op. cit.* p.263
[61] Vivier Nadine, *Le Briançonnais rural aux XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, 1992 p.74
[62] Blanchard Raoul, « Les routes des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne (1796-1815) », *Revue de géographie alpine*, 1921, p.314
[63] Routier Jacqueline, *Briançon… op. cit.* p.116

Le développement du commerce briançonnais est donc permis par la facilité de passage que procure le col du Genèvre. En effet, c'est le passage le plus bas des Alpes occidentales avec 1860m d'altitude, contre 2088m par exemple pour le col du Mont Cenis. De plus, il se trouve en partie abrité des vents du nord[64]. Pour M. Ladoucette, préfet des Hautes-Alpes au début du XIXe siècle, la situation du col du Genèvre est particulièrement avantageuse. Il s'appuie sur M. de Bourcet, dont le nom fait autorité dans la région : « Le col du mont Genèvre est sans contredit le meilleur de tous les grands passages par où l'on peut traverser les Alpes »[65]. D'ailleurs, il est depuis le XVIe siècle, avec les guerres d'Italie, « le passage préféré des militaires français, et particulièrement des artilleurs, grâce à la facilité d'accès de ses rampes et à la proximité de Briançon[66]. Cependant, pour le plus grand malheur des Briançonnais, la politique du roi de Sardaigne a parfaitement fonctionné et l'Etat sarde a réussi à canaliser par le mont Cenis presque tout le transit de « l'Italie » vers l'Europe occidentale et en particulier le passage des marchandises précieuses telles que les soies[67].

Le renforcement inconsidéré des droits de douane achève le désastre. Milet de Monville l'expose fort clairement dans son mémoire de 1747 : « La ville de Briançon était autrefois fameuse par le commerce d'Italie ; les marchands du Languedoc, de Provence et du Bas-Dauphiné y entreposaient leurs marchandises, et ceux d'Italie venaient y acheter aux foires de mars, juin, septembre et octobre, qui étaient franches et duraient chacune 15 jours. Ces foires procuraient des profits considérables aux habitants et un grand débit aux manufactures des trois provinces par la facilité qu'on donnait au commerce en transportant les marchandises sur la frontière et en permettant de les sortir en payant peu de droits. Depuis l'établissement de la douane de Lyon, il n'est plus question de commerce, il semble qu'on a voulu augmenter celui de la Savoie au préjudice du Dauphiné, puisque les soies qui viennent d'Italie et qui sont la plus grande part de son commerce passent par le Pont-de-Beauvoisin, où elles payent des droits d'entrée bien plus petits que si elles passaient par les bureaux de la frontière de Piémont, ce qui fait que les marchandises se voiturent par la Savoie et que le profit reste dans le reste de la route depuis le Mont-Cenis jusqu'au Pont-de-Beauvoisin. »[68]. Les méfaits de cette douane de Lyon se sont fait sentir dans toutes les Alpes françaises. Robert Bornecque a étudié un cas similaire à la Seyne-les-Alpes. Un mémoire anonyme de 1718 explique la chute du commerce dans ce bourg à cause de l'augmentation inconsidérée

[64] Ladoucette J-C-F, *Histoire des Hautes-Alpes*, Paris, 1848, p.117
[65] *Item.* p.117
[66] Blanchard Raoul, « Les routes… *op. cit.* p.313-314
[67] *Item.* p.313
[68] Bornecque Robert, « La vie dans le Briançonnais… p.30

des droits de douane : « Il y a encore un reste de commerce, qui était considérable pour le même peuple il y a quelques années, puisqu'ils en tiraient toute la subsistance pendant l'hiver, c'était de préparer et filer de la grosse falaselle qu'ils allaient acheter en Piémont 30 livres le quintal et qu'ils allaient après revendre ainsi préparée et filée à Marseille et à Lyon, à 100 livres le quintal. Il s'en faisait 40 quintaux dans l'année… Ce commerce va se perdre entièrement par l'imposition du tiers sur tout que messieurs de Lyon font exiger et dont la levée leur a été permise par le roi pour les payer de quelques emprunts que S.M. leur avait faits. Cette imposition aux années 1715 et 1716 n'était que de 26 sols par quintal sur cette marchandise quand ils l'apportaient de Piémont. En 1717 elle était de 10 livres 14 sols, et en 1718 elle est montée à 24 livres. »[69].

Le traité d'Utrecht sonne donc la mort du col du Genèvre et par conséquent, la mort de la prospérité du commerce briançonnais. C'est sur l'activité des foires que cela se ressent le plus.

[69] Bornecque Robert, « La vie dans le Briançonnais… p.30-31

C) Déclin des foires briançonnaises

La foire de Briançon est très ancienne. Elle serait apparue au milieu du XIIIe siècle et peut-être même avant. Elle a lieu le 9 septembre et elle se prolonge sur trois, neuf et même quinze jours, ce qui permet d'imaginer le volume des transactions[70]. Cette foire cristallise alors l'essentiel de l'activité commerciale et elle fait de Briançon le centre économique incontesté du Haut-Dauphiné[71]. La pièce maîtresse en est la vente des ovins. Les troupeaux affluent de toutes les vallées briançonnaises, principalement de celle de la Vallouise, mais également de plus loin, du Champsaur, du Dévoluy, de l'Embrunais, de l'Oisan et de Savoie. On y vend également des bovins, quelques mulets et des ânes[72]. La foire de bétail est presque toujours associée à une foire de marchandises. On y trouve de nombreux produits agricoles : beurres et fromages de pays, seigle, fruits tels que châtaignes, noix, poires et pommes, amandes, figues et raisins venus d'Italie, fibres textiles comme lin, chanvre et coton, vins de Provence et de Piémont, safran, olive, etc.[73] Tous les métiers de la région trouvent à se ravitailler en matières premières : métaux, laine, liège, cuirs et peaux… On y trouve également toute sorte de produits ouvrés : draps de pays, draps de Languedoc, de Flandre, draps de toute qualité comme de toutes provenances, tapis, toiles et fils, matières colorantes, chapeaux, quincaillerie et armes blanches de Milan, arquebuses et arbalètes de Provence et d'Espagne, javelines de Piémont et lames italiennes, etc., etc.[74] Les foires de Briançon ont connu, selon l'historienne Thérèse Sclafert[75], leur apogée au XVe siècle. On en compte quatre en 1500[76]. Par la variété extraordinaire des marchandises et par l'affluence des marchands et d'acheteurs d'origine très diverse, les foires de Briançon figurent alors en bonne place parmi les grandes foires du Royaume. Elles sont l'évènement marquant de l'année briançonnaise, où la vie quotidienne est vécue autrement, selon un rythme et des relations humaines différentes[77]. Le principe qui a assuré le succès de ces foires est celui d'une absolue liberté : liberté de circuler, de vendre et d'acheter, d'utiliser toutes monnaies outre la monnaie delphinale. Les Briançonnais défendent vigoureusement ces privilèges. De nouveaux traités viennent les confirmer et les renforcer : l'ordonnance du 13 août 1519 garantie à tous les

[70] Routier Jacqueline, *Briançon… op. cit.* p.117
[71] Chanaud Robert, « La foire aux ovins de Briançon : deux siècles d'échanges avec le Piémont (XIVe-XVe siècle), *Cahiers d'Histoire*, 1980, p.228
[72] Routier Jacqueline, *Briançon… op. cit.* p.117
[73] Crubellier Maurice, « Le Briançonnais à la fin de l'Ancien Régime », *Revue de géographie alpine*, 1948 p.358
[74] *Item.* p.358
[75] Sclafert Thérèse, *Le Haut-Dauphiné au Moyen Age*, Paris, 1926 p.639
[76] Crubellier Maurice, « Le Briançonnais… *op. cit.* p.357
[77] Routier Jacqueline, *Briançon… op. cit.* p.118

marchands liberté et sûreté de circulation à l'occasion des foires et un traité de capitation du 6 août 1590 stipule « Le commerce libre est accordé tant dedans que dehour le royaulme qui voudront trafiquer et aler aux foires et marchés à la dite ville »[78].

Cependant, après son apogée aux XIVe et XVe siècles, la foire de Briançon commence une longue et inexorable période de déclin. Toute cette prospérité ne s'est pas perdue d'un coup, mais peu à peu. Au XVIIe siècle, on y enregistre encore une activité considérable. L'infériorité, par rapport à la belle époque, se marque surtout dans la moindre variété des marchandises échangées et dans l'aire tout de même plus circonscrite d'où proviennent les marchandises et où se recrutent les acheteurs[79]. Un des facteurs avancé pour expliquer le déclin de la foire de Briançon est la rude concurrence avec les autres foires de la région. Dès le XVIIe siècle, mais surtout au XVIIIe, les foires de Guillestre et d'Embrun supplantent celles de Briançon pour le commerce des ovins. A Guillestre, ce sont plus de 6 000 bêtes qui sont vendues aux foires d'octobre. Ces deux foires deviennent également le grand marché des mulets du Queyras que viennent acheter non seulement les Dauphinois, mais aussi les Languedociens, les Provençaux, les Lyonnais et les Piémontais. A elle seule, la vente de ces mulets aurait représenté à Guillestre un marché de 135 000 livres et à Embrun de 108 000 livres[80]. D'ailleurs, en 1730, les foires de Briançon représentent un chiffre d'affaire de seulement 132 800 livres, derrière celles de Guillestre (195 150 livres) et d'Embrun (150 750 livres)[81]. Tout au long du XVIIIe les foires de Briançon continuent à décliner. En 1762 leur chiffre d'affaire n'est plus que de 84 000 livres et les marchandises n'y tiennent plus qu'une place minoritaire, à peine plus du quart[82].

Au XVIIe siècle, les difficultés se sont donc accumulées pour Briançon et ses foires. Conjointement s'est abattue sur elle les passages incessants des soldats qui imposent des charges lourdes et répétées (Cf. I.A), la concurrence nouvelle des manufactures piémontaises (Cf. II.A) ainsi que la politique du roi de Sardaigne qui cherche à détourner le trafic vers le Mont-Cenis (Cf. II.B)… En ce qui concerne les foires plus directement, en plus de la concurrence des autres places de la région, la perte du privilège d'entrepôt est un coup très dur. A la demande des fermiers de la douane, un arrêt royal du 27 septembre 1660 interdit en effet à toute marchandise étrangère de séjourner plus de quatre jours en un même lieu après avoir

[78] Crubellier Maurice, « Le Briançonnais… *op. cit.* p.359
[79] *Item.* p.360
[80] Favier René, *Les villes… op. cit.* p.245
[81] *Item.* p.243-244
[82] *Item.* p.247

payé les droits d'entrée[83]. Puis 1713, le traité d'Utrecht, « sonne le glas des foires briançonnaises »[84]. Dans les mémoires qui s'inquiètent du déclin du commerce, on ne cesse d'incriminer ce traité fatal. Verrier, constate en 1775 : « Le commerce de cette ville s'est perdu par la cession des vallées au-delà du Mont-Genèvre… »[85]. Il constate dans le même mémoire que la prospérité des foires est désormais terminée et que peu de commerce subsiste : « Tout le commerce de cette ville est aujourd'hui borné aux petits bénéfices de 4 foires dans l'année dont l'objet consiste en mulets, quelques chevaux, bœufs, vaches quelques pelleteries de chamois et d'autres animaux de montagne. »[86]. L'année 1713 est donc bien décisive pour le Briançonnais, cependant la chute du commerce et des foires ne se fait pas d'un seul coup et n'est pas le résultat d'un seul facteur, loin s'en faut. Nous avons pu voir également que ce n'est pas tant la cession des vallées outremonts, mais plutôt la capture au bénéfice du Cenis du grand courant transalpin qui passait au Genèvre, qui porte le plus préjudice à la région. Briançon a donc perdu sont rôle de place commerciale internationale. Cependant, la ville est devenue une place des plus stratégiques du point de vue militaire sur la frontière des Alpes. Les importants travaux de fortification qui y sont réalisés ainsi que la venue de nombreux soldats qui y sont cantonnés, donnent aux habitants de nouvelles opportunités et de nouvelles sources de revenus.

[83] Favier René, *Les villes… op. cit.* p.246
[84] Crubellier Maurice, « Le Briançonnais… *op. cit.* p.360
[85] Bornecque Robert, « La vie dans le Briançonnais… p.30
[86] *Item.* p.30

IV) Reconversion du Briançonnais

A) Construction des forts

Au cours de la guerre de Succession d'Espagne, Briançon, convoitée par le duc de Savoie, est déjà un point essentiel du système défensif d'une des plus sensibles frontières du royaume. Avec la perte des vallées cisalpines et des deux places de Fenestrelle et d'Exilles lors du traité d'Utrecht, Briançon passe réellement en toute première ligne. La menace piémontaise est tellement sérieuse qu'on décide, sous la Régence, après la mort de Louis XIV et de Vauban[87], de renforcer les fortifications entreprises par ce dernier en 1692. Les ingénieurs militaires décident alors de couper la vallée de la Durance, sur les hauts de Briançon, d'une barrière continue de forts édifiés en étages sur la rive gauche[88]. Les travaux commencent en 1721. Le projet, d'une réelle ampleur, est réalisé en quinze ans. Il se compose de deux forts : les Têtes et le Randouillet, d'une communication, d'une sentinelle avancée, le fort Dauphin et de deux petits ouvrages d'alerte : le fort d'Anjou et la redoute du point-du-jour[89].

Pendant toute la durée des travaux, il règne dans la ville et dans ses environs une belle animation. Les besoins en main-d'œuvre sont immenses. Les militaires y pourvoient en partie. Plusieurs bataillons dirigés sur Briançon, à la demande des ingénieurs et directeur des fortifications, viennent grossir le nombre des soldats affecté aux travaux. Mais il faut compléter les effectifs par une main d'œuvre civile. Un état des manœuvres et maçons de la communauté de Briançon, établi fin novembre 1722, décompte, pour les seuls baraquements des Têtes, 171 journées de travail effectuées par 29 maçons et 329 par 113 manœuvres, recrutés en très grosse majorité dans les hameaux alentours[90]. Au total, d'après Robert Bornecque, 1500 ouvriers militaires et civils, au minimum, avec des pointes de 2000 hommes et plus, travaillent sur les chantiers[91]. Les uns préparent les matériaux : fabrication de la chaux, coupes de bois, extraction des pierres dans les carrières voisines ; d'autres les transportent sur place, à dos de mulets, ainsi que l'eau, la paille, les fourrages[92]. La construction des forts crée donc de nombreux emplois pour les gens du pays. Cependant, les salaires qui en résultent

[87] Mort de Vauban le 30 mars 1707 et mort de Louis XIV le Ier septembre 1715.
[88] Boyer Pierre, *Les fortifications du Briançonnais*, Aix-en-Provence, 1997 p.21
[89] *Item.* p.21
[90] Routier Jacqueline, *Briançon… op. cit.* p.244
[91] Bornecque Robert, « Les forts de Briançon au XVIIIe siècle », *B.A.D.*, juin-octobre 1975, p.134-149
[92] Routier Jacqueline, *Briançon… op. cit.* p.244

restent souvent modiques. Le salaire journalier du maçon employé aux baraquements des Têtes n'est, en 1722, que de douze sols et celui du manœuvre de sept[93]. En revanche, les ouvriers qualifiés perçoivent des sommes quatre, cinq ou six fois plus élevées. Le serrurier Galice, chargé par la ville de réceptionner et garder des bourneaux[94] pour les Têtes et le Randouillet, touche quarante sols par jour[95]. Ces salaires, pour la plupart modiques, apportent quelques ressources d'appoint aux paysans en hiver. Cependant, c'est à la belle saison que se réalisent la majeure partie des travaux et c'est à cette période que les bras manquent aux travaux des champs. Aussi le recrutement se fait-il assez mal, en 1747 « souvent il manquoit des maçons pour l'infernet »[96].

Les travaux font également venir des ouvriers qualifiés, et parfois de loin. Les charpentiers, les maçons et les couvreurs sont recherchés et les rocteurs et les tailleurs de pierre sont particulièrement difficiles à trouver. Il en vient de l'étranger, du Val d'Aoste, et beaucoup aussi de la vallée du Haut Giffre en Savoie, si riche en ouvriers du bâtiment qui s'expatrient partout où s'ouvrent des chantiers[97]. En conséquence, la population de Briançon s'accroît de 1720 à 1750, passant approximativement de 2500 à 3500 habitants, la ville intra-muros renfermant sans doute le quart de cette population[98]. Ses activités sont décrites par les nombreux mémoires : ceux des ingénieurs militaires, celui de l'ingénieur des manufactures Boutillier en 1728, puis celui de l'intendant Fontanieu en 1730. Ils montrent que de 1720 à 1735, l'artisanat local profite pleinement de l'effet stimulant des travaux, ce qui compense la ruine du commerce international[99]. Tous les métiers liés au bâtiment ont prospéré, notamment les fournisseurs de pierres, d'ardoises et de chaux, entraînant derrière eux boulangers, aubergistes… qui ravitaillent cette main d'œuvre temporaire. Les crédits importants attribués par le pouvoir, 2 649 950 livres en 1723 pour les Têtes et le Randouillet, suivis chaque année de plusieurs centaines de milliers de livres, se déversent sur le marché local qu'ils vivifient[100]. Ces grands travaux sont une véritable aubaine, en particulier pour les entrepreneurs. Rien qu'à Fontchristiane, en 1724, on en compte au moins six ; quatre d'entre eux, associés sous le nom des « nouveaux entrepreneurs », font travailler douze valets et disposent d'un équipage de vingt-six chevaux et douze mulets[101]. Cela prouve que certains locaux se sont

[93] Routier Jacqueline, *Briançon… op. cit.* p.245
[94] Pièce de bois creusée servant de conduite d'eau.
[95] Routier Jacqueline, *Briançon… op. cit.* p.245
[96] *Item.* p.245
[97] *Item.* p.245
[98] Vivier Nadine, *Le Briançonnais rural… op. cit.* p.75
[99] *Item.* p.76
[100] Routier Jacqueline, *Briançon… op. cit.* p.246
[101] *Item.* p.246

considérablement enrichis. Auberges et tavernes ne désemplissent pas et les propriétaires n'ont aucune peine à louer leurs locaux, pour le logement de la main d'œuvre ou l'entrepôt de matériel[102]. Ainsi, la construction des forts qui surveillent Briançon, a fourni de nombreux emplois dans la première moitié du XVIIIe siècle, l'important flux de numéraire engendré ainsi que l'apport de population stimulent l'économie locale.

[102] Routier Jacqueline, *Briançon… op. cit.* p.246

B) Stimulation de l'économie locale

Pour toutes les villes, la présence des soldats constitue un véritable marché. La présence des garnisons favorise d'abord les entreprises des hommes de négoce. Les différents marchés concernent l'entretien des bâtiments et des lits, la fourniture des bois et lumière et l'approvisionnement des soldats. Les dépenses nécessaires à la nourriture sont les plus considérables. Le coût journalier de la ration du soldat se situe dans la seconde moitié du XVIIIe siècle à onze sous par jour[103]. Cela représente un marché considérable car dès 1730, on compte 1230 lits militaires à Briançon et dans les nouveaux forts[104]. Les militaires sont particulièrement appréciés comme consommateurs. Le marché du vin est particulièrement sensible à cette présence militaire. En effet, concurrencés par ceux de Provence, les médiocres vins de l'Embrunais, impossibles à commercialiser, ont besoin des garnisons pour être entièrement consommés sur place[105]. Les officiers surtout constituent une clientèle de choix. Au milieu du XVIIIe siècle, la dépense annuelle d'un capitaine d'infanterie, se situe à Grenoble autour de 1500 livres : 40% pour sa pension à l'auberge, 20% pour les gages et la nourriture de son domestique, 20% pour l'habillement et 20% en frais divers[106]. Montdauphin est particulièrement dépendante de la présence d'une garnison. La ville créée en même temps que la place forte ne vit que par l'armée. « Les habitants sont […] à la merci de la ressource des troupes, tellement que pour peu qu'on cesse d'y en mettre une certaine quantité, ils se verroient tous sans exception dans la dure alternative d'être forcés de l'abandonner ou de mourir de faim. »[107]. De la même façon, la présence d'au moins deux bataillons est considérée par les autorités militaires comme un minimum pour fixer la population de Briançon[108].

La demande en bois et charbon est également importante dans les forts. En plus des besoins lors de la construction, il faut fournir aux armées environ un cercle et demi de bois[109] par homme et par mois en hiver. En moyenne, les troupes stationnées consomment autour de 40 000 cercles par an[110]. Dès la première moitié du XVIIIe siècle, le pouvoir encourage l'exploitation, encore timide, du charbon briançonnais, afin de freiner la destruction des forêts[111]. Avec les besoins massifs de combustible pour la fabrication de la chaux nécessaire à

[103] Favier René, *Les villes… op. cit.* p.171
[104] *Item.* p.165
[105] *Item.* p.173
[106] *Item.* p.173
[107] *Item.* p.175
[108] *Item.* p.175
[109] 3/10 m3
[110] Routier Jacqueline, *Briançon… op. cit.* p.252
[111] *Item.* p.255

la construction des forts, plusieurs mines de charbon de terre se développent dans le Briançonnais[112]. Ce charbon sert également à chauffer les garnisons et remplace petit à petit une partie du bois de chauffage. L'accroissement de la population stimule également l'agriculture. La culture du froment progresse au XVIIIe siècle, encouragée par la demande de la garnison de Briançon. Le problème de cette céréale est qu'elle ne pousse pas en haute altitude, seules les communes les moins élevées, Vallouise, Briançon et Saint-Chaffrey, peuvent en produire. Le seigle reste donc prépondérant, même si sa place régresse un peu : des 3/4 de la production céréalière en 1730, elle passe aux 2/3 au début du XIXe siècle[113]. Le froment progresse surtout aux dépens du méteil, ce qui représente une modernisation indéniable car seigle et froment n'arrivant pas à maturité en même temps, la récolte de méteil est forcément de mauvaise qualité[114]. A cette amélioration qualitative s'ajoute un progrès quantitatif, bien que la région reste déficitaire et qu'il faut toujours importer une bonne partie des céréales de l'Embrunais, du Gapençais…

Une activité se développe particulièrement grâce au nouveau rôle militaire dans le Briançonnais : le roulage des marchandises. L'approvisionnement des chantiers de construction des places fortes puis le ravitaillement des troupes, facilités par la construction de nouvelles chaussées carrossables, stimulent la circulation routière pour le plus grand profit des habitants de la vallée de la Durance et notamment ceux de Villar-Saint-Pancrace[115]. Toujours dans son article sur les peigneurs de chanvre du Briançonnais, Alain Belmont montre qu'au XVIIIe siècle les effectifs de peigneurs chutent fortement et le flux en direction du Piémont se tarit presque complètement. Les changements de frontière issus d'Utrecht sont indirectement responsables de la fin de la migration des peigneurs vers l'Italie[116]. On voit que face à la perte des activités traditionnelles que sont le commerce des foires et le peignage du chanvre qui occupait les paysans à la morte saison, les Briançonnais ont sût saisir les nouvelles opportunités qui s'offraient à eux. La rapidité et l'ampleur de la mutation professionnelle opérée est étonnante. Loin d'être immobile, comme on a souvent tendance à la croire, cette société alpine s'est entièrement reconvertie en à peine une quarantaine d'années, témoignant ainsi d'une remarquable capacité à s'adapter à un nouveau contexte politique et socio-économique[117].

---

[112] Tornatore Jean-Louis, « Les mines de charbon du Briançonnais (XVIIIe-XXe siècle) », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 2006 p.1173
[113] Vivier Nadine, *Le Briançonnais rural… op. cit.* p.63
[114] *Item.* p.63
[115] Belmont Alain, « L'artisan et la frontière… *op. cit.* p.211
[116] *Item.* p.211
[117] *Item.* p.211

C) Des relations nouvelles entre Briançonnais et vallées cédées

Pour terminer, nous allons voir les rapports nouveaux qui se développent entre les Briançonnais restés Français et les habitants des trois escartons cédés au duc de Savoie[118]. Le Grand Escarton perd une part importante de sa superficie, cependant, les vallées cédées sont les moins peuplées et l'escarton de Briançon est de loin le plus important. En effet, en 1713, la partie cédée représente seulement 14 171 habitants, alors que les deux escartons qui restent français en comptent 23 152[119]. Sur le plan administratif, Briançon perd tout de même de l'importance. Elle n'est plus que la capitale d'un bailliage réduit à quatre châtellenies. Un édit de 1748 ramène le nombre d'offices de procureur de dix à huit[120]. Atteinte dans sa situation matérielle, la population l'est sans doute encore davantage sur le plan affectif. Certains, comme George Fantin, prévôt d'Oulx, a préféré quitter le pays dès l'occupation savoyarde. Son frère Hyacinthe est expulsé par les autorités savoyardes ainsi que de nombreux prêtres de ces vallées, qui expriment probablement auprès de leurs paroissiens des sentiments trop français[121]. Chez les de la Coste, riche famille de notaires d'Exilles, le cadet reste sur place tandis que l'aîné gagne la France après Utrecht[122]. Nous donnons là quelques exemples simplement pour montrer que de nombreuses familles sont déchirées. Cette nouvelle frontière sépare subitement un peuple. Et il s'agit bien d'un seul et même peuple, commun aux deux versants des monts, d'une « civilisation ancestrale »[123]. Un pays où les crêtes n'ont pas souvent séparé les hommes mais ont été au contraire un trait d'union. Le premier élément qui le prouve est la langue commune. Des deux côtés, la langue parlée est le Franco-provençal alpin et pour l'écrit c'est le français qui est utilisé[124]. De plus, les contraintes climatiques communes : les crues brutales des torrents gonflés par la fonte des neiges et la violence des pluies, les chutes de rochers qu'il faut dégager des chemins, l'accumulation des neiges et les avalanches a fait naître, il y a des siècles, une solidarité naturelle de voisinage face à la force aveugle de la montagne[125]. Cette même montagne a façonné, dans toutes les vallées, le même mode de vie agro-pastoral, avec le même type de préoccupations. La sécheresse du climat, défavorable à l'agriculture, a amené, et cela même avant la création des escartons, les communautés à se grouper entre elles pour la construction et l'entretien des canaux

[118] Voir annexe1: carte territoires échangés
[119] Guiter Pierre, *Les Escartons : barrière ou trait d'union ?*, Grenoble, 1974 p.58
[120] Routier Jacqueline, *Briançon… op. cit.* p.231
[121] Maurice Charles, *Aux confins du Briançonnais d'autrefois*, Suse, 1976 p.78
[122] Routier Jacqueline, *Briançon… op. cit.* p.232
[123] *Item.* p.230
[124] Guiter Pierre, *Les Escartons… op. cit.* p.47
[125] Routier Jacqueline, *Briançon… op. cit.* p.99

d'arrosage[126]. Après le traité d'Utrecht, des mariages continuent à être célébrés entre les jeunes des deux versants des monts, des filles de la bourgeoisie des vallées cédées fréquentent toujours le couvent des ursulines de Briançon et certains habitants, continuant l'émigration traditionnelle, viennent s'installer en France ou y finir leurs jours[127]. Ainsi, au moins trois, sinon quatre, des neufs enfants de Jean Agnès des Geneys, de Bardonnèche, s'établissent en France après Utrecht, dont deux à Briançon[128].

La nouvelle frontière a aussi exacerbé les querelles entre les différentes communautés. Les habitants de Planpinet ont eu souvent des démêlés avec ceux du Mélezet, surtout à partir du moment où ces derniers firent partie des vallées cédées. Les Planpinards possédaient des prairies sur la montagne des Thures au-delà des limites et payaient, à raison de cette propriété, une portion des tailles dans la communauté du Mélezet[129]. Ils étaient fondés, par une sentence arbitrale du 13 juin 1533 dans l'usage de faire paître leurs bestiaux dans les pâturages « qui en font la sommité et dans la ligne parallèle à leurs prairies »[130]. Les habitants du Mélezet, surtout ceux qui avaient des granges à Vallée-Etroite, voulurent souvent expulser les habitants de Planpinet de ces pâturages. Ne pouvant y parvenir par les voies du droit et de justice ordinaire, ils les faisaient souvent inquiéter par le receveur des fermes du roi de Sardaigne au Mélezet. Celui-ci faisait saisir les bestiaux de Planpinet, quand ils allaient dans ces pâturages, sous prétexte que, entrant en Piémont, ils devaient être déclarés au bureau du Mélezet et que le sel nécessaire à ces bestiaux devait être pris dans les greniers du roi de Sardaigne. Cette prétention donna lieu à deux saisies : la première en 1739, à la suite de laquelle le directeur des fermes de Suse fit rendre les bestiaux et la seconde en 1756, après laquelle les bestiaux ne furent relâchés qu'en donnant caution[131]. Malgré ces petits différents, les communautés de l'ancien Grand Escarton ont manifesté dès le traité d'Utrecht et jusqu'au XXe siècle un fort désir de réunification.

Un immense regret persiste dans l'opinion publique de chaque côté de la frontière durant plusieurs siècles. La revendication de l'union des deux versants est encouragée et elle nous est transmise par le discours des notables dont les personnalités officielles tels l'intendant Fontanieu, le marquis de Paulmy, Pierre de Bourcet, le maréchal Berwick… Ce dernier écrit dans ses mémoires : « On cédoit au Duc de Savoie toutes les vallées au-delà du Mont-Genèvre, comme si elles n'étoient d'aucune valeur. Je les connaissois trop bien pour ne

[126] Routier Jacqueline, *Briançon… op. cit.* p.100
[127] *Item.* p.232
[128] Maurice Charles, *Aux confins… op. cit.* p.30-31
[129] Rostolland Henri, *Névache… op. cit.* p.241
[130] *Item.* p.241
[131] *Item.* p.241

me croire obligé de représenter au Roi qu'il ne convenoit pas d'abandonner un si grand et bon pays… »[132]. En 1747, le lieutenant-général de Bourcet présente au Ministère un mémoire dont le titre annonce bien le contenu : *Mémoire sur l'intérêt qu'a la France de réunir à son territoire les vallées, démembrées du Briançonnais, cédées au Roi de Sardaigne par le traité d'Utrecht*[133]. Dans ce mémoire, ce militaire affirme d'abord que seuls l'épuisement d'une guerre qui a duré douze ans et le besoin pressant de la paix peut avoir forcé la France à accepter une cession aussi désavantageuse. Bourcet met en évidence la disproportion entre le territoire cédé et celui acquis en compensation. Ces militaires et hommes d'administration, que nous avons cités plus haut, mettent l'accent sur les intérêts militaires et économiques du rattachement des vallées cédées, aucun d'eux n'évoque le sort des populations et leurs aspirations. Tout semble montrer que des deux côtés les hommes étaient ardemment contre la séparation. Les relations n'ont pas été totalement coupées comme nous l'avons déjà vu avec les mariages, le commerce local… La vie dans les escartons cédés ne semble pas avoir changé, la langue est restée la même et même les actes notariés restent en Français[134]. Fait significatif de leur état d'esprit, des anciens Briançonnais déclarent, en 1776, ne pas comprendre l'Italien[135]. Des mémoires plus tardifs, écrits à la fin du XVIIIe et au début du XIXe de chaque côté de la frontière, affirment encore, presque un siècle après la séparation, du désir des hommes à être réunis et à retrouver le cadre du Grand Escarton. Nous avons déjà évoqué le Mémoire des administrations municipales de l'arrondissement de Briançon tendant à démontrer les avantages de la réunion à la France des vallées cédées (Cf. I.C). Nous avons également le mémoire d'Antoine Jacquet[136], sous-préfet de Suse au début du XIXe siècle qui nous livre le sentiment des habitants des vallées cédées via ses enquêtes de terrain et observations : « Les habitants des vallées désirent ardemment la réunion à la France, non seulement parce que leurs mœurs, leur langue, leurs habitudes les y portent naturellement, mais parce qu'ils envisagent cette époque comme celle où ils obtiendront enfin la justice qu'ils réclament en vain depuis tant d'années sur la surcharge de leur contribution foncière… »[137].

---

[132] Berton Monica, *La République des Escartons*, Turin, 1989 p.69
[133] *Item.* p.70
[134] Voir annexe 2 : acte notarié établi à Rochemolles en 1789 en Français, donc 73 ans après l'annexion au Piémont
[135] Routier Jacqueline, *Briançon… op. cit.* p.232
[136] *Memoire sur la statistique de l'arrondissement de Suze* adressé au Général Jourdan, conseiller d'Etat, par le citoyen Jaquet, sous-préfet du même arrondissement, Turin, An X
[137] *Item.* p.20

L'union des deux versants est revendiquée toutes les fois que les guerres paraissent rendre les circonstances favorables : en 1743 au traité de Fontainebleau avec l'Espagne, en 1747 et 1748 au traité d'Aix-la-Chapelle, sous la Révolution et l'Empire au moment de l'annexion du Piémont à la France. A la fin de la seconde guerre mondiale, nombreux sont les Briançonnais qui ont espéré le retour des vallées cédées ou tout au moins de l'ancien escarton d'Oulx au territoire national. D'autant que la « mission Escartons » de la DGRE[138] auprès de l'armée des Alpes a œuvré en ce sens. Cette tentative jouit au départ d'une incontestable faveur outremonts et de puissants appuis gouvernementaux, cependant elle se heurte à pas mal d'opposition en France, chez les alliés et en Italie. Dans ce pays, les réactions sont assez vives, d'autant que des affiches, des bulletins d'option en faveur de la France sont diffusés[139]. Les anciens escartons cédés en 1713 sont restés italiens, la frontière de 1947 reste très proche de celle dessinée au traité d'Utrecht[140]. Par-delà les fluctuations politiques, les contacts humains n'ont pas cessé. En 1978 encore, des réunions familiales regroupent les membres de familles d'origine briançonnaise, devenues arbitrairement de nationalités différentes[141]. Aujourd'hui encore les deux côtés des monts sont liés, du fait de la proximité et également liés par l'histoire. Dans le haut-Dauphiné, la date de 1713 est entrée dans la mémoire collective. Elle est pour de nombreux Briançonnais synonyme de malheurs et de déclassement de la région. Une enquête réalisée par l'historienne Anne-Marie Granet-Abisset dans le Queyras révèle que cette date reste gravée comme un tournant de l'histoire politique et économique locale[142]. En effet, ces communautés alpines de part et d'autre des crêtes, qui ont longtemps formées un territoire homogène[143] et qui disposées d'une large autonomie politique au sein des Escartons, sont alors séparées par un traité signé loin des Alpes. La nouvelle frontière vient entraver une tradition séculaire d'échanges. Nous avons vu que ce n'est pas autant la création d'une frontière que la politique des cols de Victor Amédée II qui a ruiné les foires et le commerce briançonnais. 1713 ne fait qu'entériner la perte du rôle majeur commercial de Briançon.[144] Les contacts et les circulations persistent. La nouvelle frontière crée même de nouveaux échanges, elle attire les circulations illicites[145]. La contrebande de sel est particulièrement importante. Le sel étant moins cher en Piémont, le trafic est lucratif et se développe.

[138] Direction Générale des Etudes et Recherches.
[139] Routier Jacqueline, *Briançon… op. cit.* p.538
[140] Voir Annexe 3 : carte des frontières de 1713 et de 1947.
[141] *Item.* p.234
[142] Granet-Abisset Anne-Marie, colloque sur l'histoire du traité d'Utrecht et ses conséquences sur les communautés des Escartons du 10 mai 2013 à Briançon
[143] Favier René, colloque du 10 mai 2013
[144] Montenach Anne, colloque du 10 mai 2013
[145] *Item.*

Fontanieu dénonce ce faux-saunage important et il regrette qu'il n'y ait pas assez d'employés des fermes pour lutter contre ce trafic.[146]

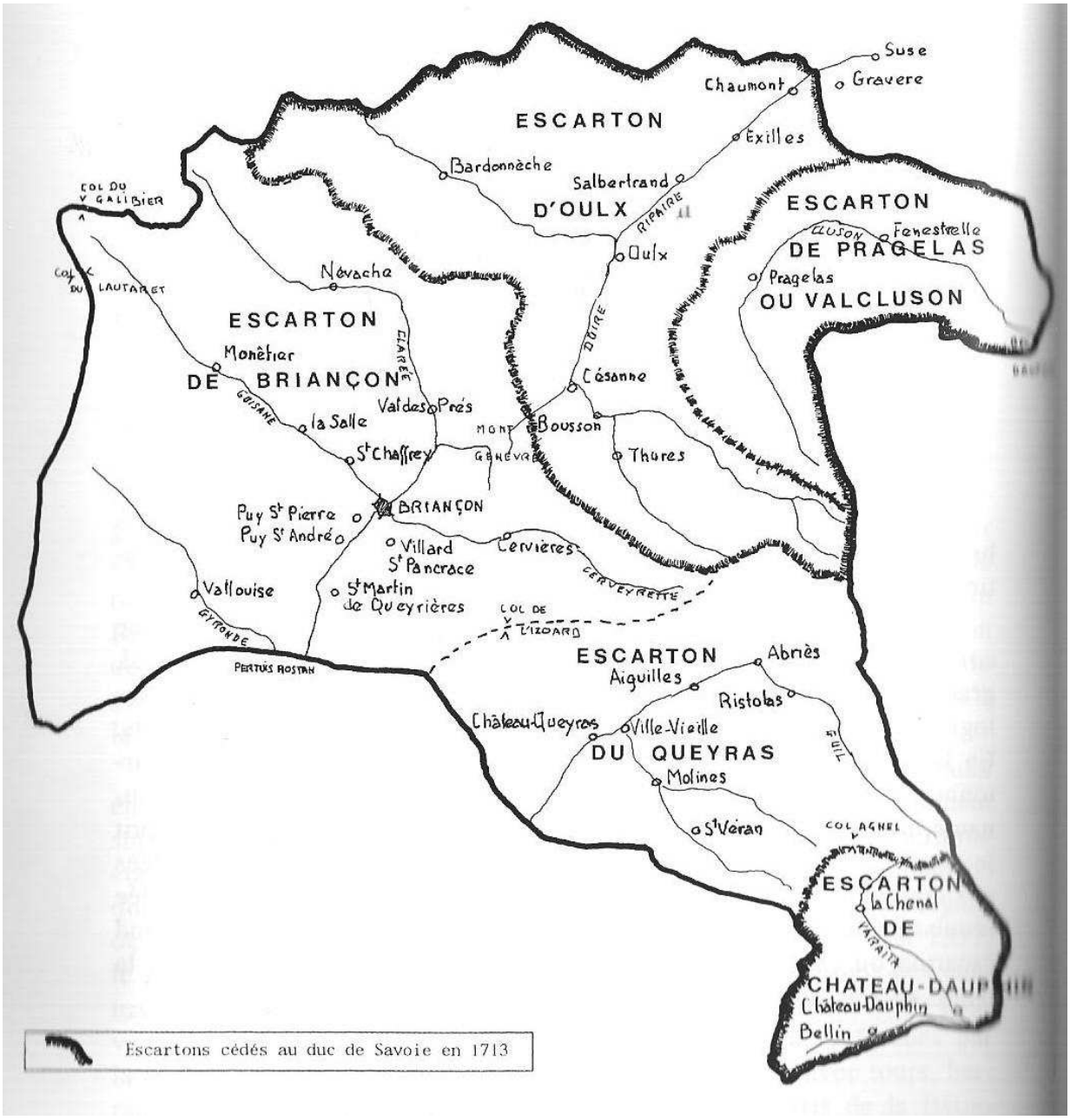
Pour résumer en une phrase, entre le XVIe et le XVIIIe siècle le Briançonnais passe d'une place commerciale internationale à un rôle militaire important.

Les commémorations du Tricentenaire du traité d'Utrecht qui ont débuté dès le mois de janvier de cette année comptent rappeler cette histoire, le maire de Briançon et son homologue italien de Chiomonte ont scellé un rapprochement à cette occasion par la signature d'une convention de partenariat autour de la notion de «Frontières de la paix».

[146] Montenach Anne, colloque du 10 mai 2013

Annexe 1

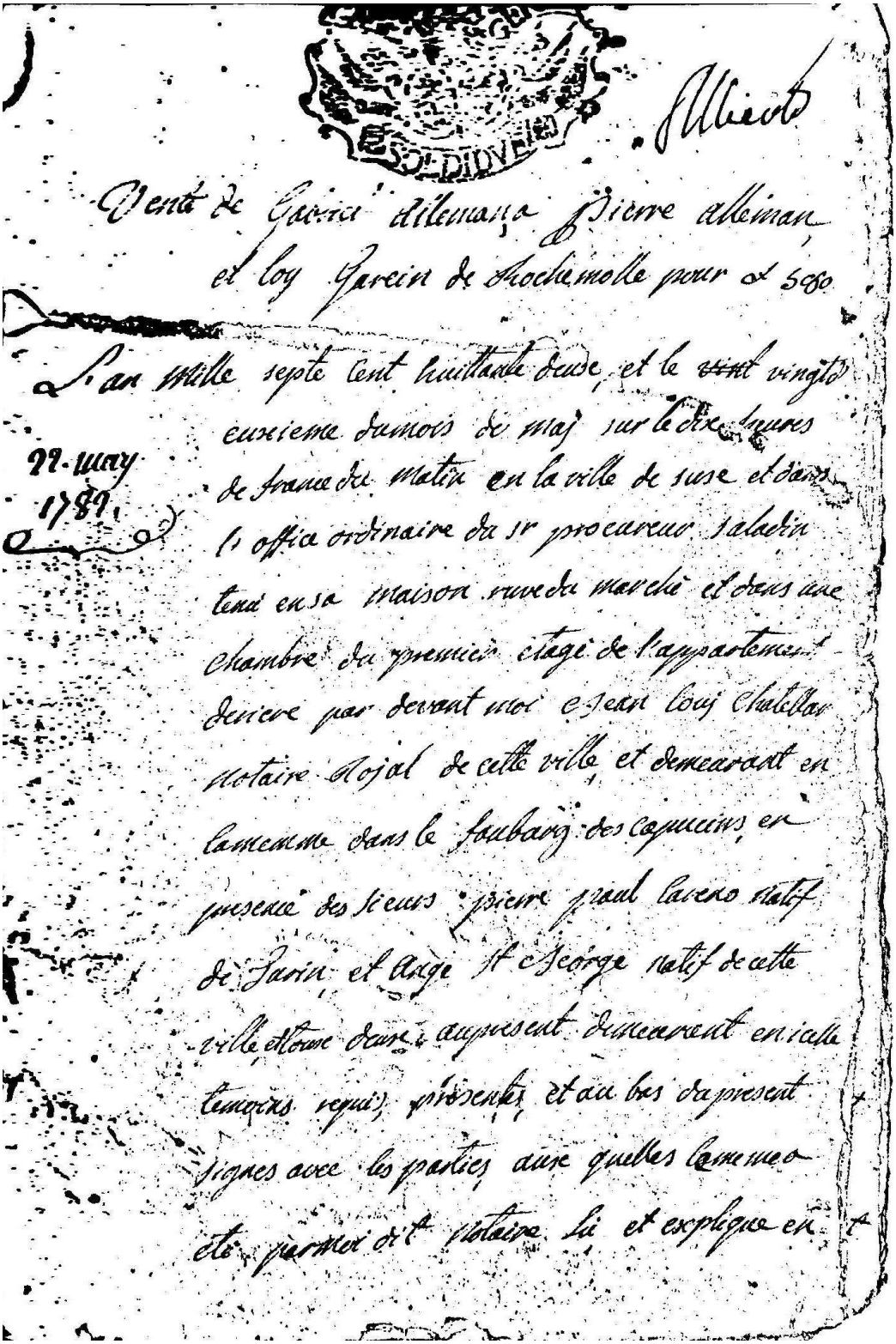
Carte des escartons cédés au duc de Savoie lors du traité d'Utrecht.



Source : Routier Jacqueline, *Briançon à travers l'histoire*, Gap, 1997, p.98

Annexe 2

Acte notarié établi à Rochemolles en 1789 en Français.



Vente de Gavia Allemana à Pierre allemand
et loy Garein de Rochemolle pour 1580

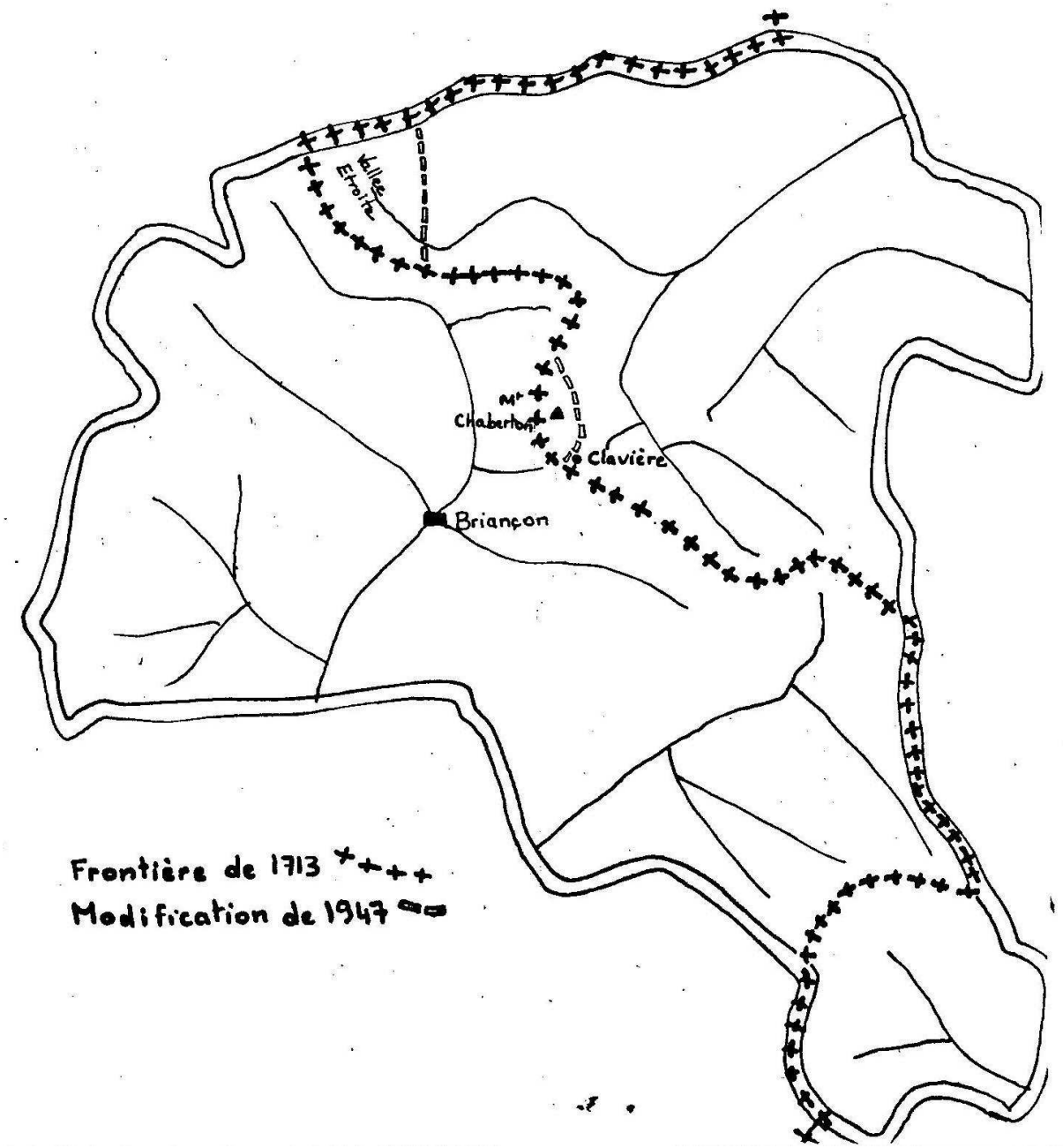
L'an mille septe cent huittante deuse, et le vingto
cuxieme Jumois de May sur le dix heures
de Jeune de matin en la ville de suse et dans
l'office ordinaire du sr procureur Salachin
tenu en sa maison rue du marché et dans une
chambre du premier etage de l'appartement
dicelle par devant moi e Jean Loy Chatellar
notaire Royal de cette ville et demeurant en
Icelle dans le faubourg des Capucins en
presence des sieurs Pierre Paul Lavera natif
de Jaurin et Ange St e George natif de cette
ville et tous deux au present demeurant en icelle
temoins requis, presents et au bas du present
signes avec les parties auxquelles Icelui a
été par moi dit notaire lu et explique en

29. May
1789.

Source : Guiter Pierre, *Les Escartons : barrière ou trait d'union ?*, Grenoble, 1974, p.47

Annexe 3

Carte des frontières entre la France et l'Italie de 1713 et de 1947.



Source : Guiter Pierre, *Les Escartons : barrière ou trait d'union ?*, Grenoble, 1974, p.90

Bibliographie

- Ouvrages sur le Dauphiné

-Favier René, *Nouvelle histoire du Dauphiné*, Grenoble, 2007
-Favier René, *Les villes du Dauphiné aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Grenoble, 1993
-Bligny Bernard, *Histoire du Dauphiné*, Toulouse, 1973

- Ouvrages sur le Briançonnais

-Routier Jacqueline, *Briançon à travers l'histoire*, Gap, 1997
-Widmann Jean-Claude, *Le Briançonnais au temps de la Révolution*, Mallemoisson, 1995
-Vivier Nadine, *Le Briançonnais rural aux XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, 1992
-Rostolland Henri, *Névache et la vallée de la Haute-Clarée*, Marseille, 1982
-Bornecque Robert, « La vie dans le Briançonnais au XVIIIe siècle, d'après les mémoires des ingénieurs militaires », *Cahiers d'histoire*, 1970, p.p. 16-42

- Ouvrages sur les fortifications

-Faucherre Nicolas (dir.), *Les fortificatons de Vauban lectures du passé, regards pour demain*, Besançon, 2011
-Faucherre Nicolas, *La place forte de Mont-Dauphin*, Paris, 2007
-Boyer Pierre, *Les fortifications du Briançonnais*, Aix, 1997

- Ouvrages sur les Escartons

-Berton Monica, *La République des Escartons*, Turin, 1989
-Guiter Pierre, *Les Escartons : barrière ou trait d'union ?*, Grenoble, 1974

- Ouvrages sur les routes et les cols

-Blanchard Raoul, « Les routes des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne (1796-1815) », *Revue de géographie alpine*, 1921, p.p. 312-321
-Blanchard Marcel, *Les routes des Alpes occidentales*, Grenoble, 1920

- Ouvrages sur les frontières et les migrations

-Roche Daniel, *Humeurs vagabondes : de la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, 2003
-Belmont Alain, « L'artisan et la frontière : l'exemple des peigneurs de chanvre du Briançonnais aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Histoire des Alpes*, 1998, p.p. 201-213
-Poitrineau Abel, *Remues d'hommes : les migrations montagnardes en France 17^{e}-18^{e} siècles*, Paris, 1983
-Roche Daniel, « La veille aux advenues : gabelous et contrebandiers, Piémont, 1662-1663 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1970, p.p. 161-220

- Ouvrages sur l'économie

-Tornatore Jean-Louis, « Les mines du Briançonnais (XVIIIe-XXe siècles), *Annales. Histoire. Sciences sociales*, 2006, p.p. 1171-1190
-Chanaud Robert, « La foire aux ovins de Briançon : deux siècles d'échanges avec le Piémont (XIVe-XVe) », *Cahiers d'histoire*, 1980, p.p. 227-255
-Léon Pierre, « Economie et diplomatie : les relations commerciales delphino-piémontaises au début du XVIIIe siècle », *Cahiers d'histoire*, 1960, p.p. 277-304
-Crubellier Maurice, « Le Briançonnais à la fin de l'Ancien Régime », *Revue de géographie alpine*, 1948, p.p. 335-371
-Sclafert Thérèse, *Le haut-Dauphiné au Moyen Age*, Paris, 1926